

-----  
MAIRIE  
DE  
VILLELONGUE DELS MONTS -66740-  
-----

téléphone : 04.68.89.61.76  
télécopie : 04.68.89.68.57

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE - RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 MARS 2009**

**Date convocation** : 24 mars 2009

**Heure** : 18H30

**PRESENTS** : NIFOSI C, BARRE D, ROCH-VILA S (jusqu'à la question V), CABANAT J, ORTEGA C, DOUILLET J, DELAY D, CLEMENT A.L., CARRERE R, GRANELL M.L, VAZQUEZ R, SERVAT J.M, FRAUDET M.

**ABSENTS** : CARBOU D, MANDINE R.

Procuration de vote est donnée par :

MANDINE Romain à NIFOSI Christian

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Mme DELAY Dany est nommée secrétaire de séance.

**I - COMPTE - RENDU PRECEDENTE REUNION**

Pas d'observations. Adopté à l'unanimité.

**II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008**

Le Maire présente les divers Comptes de Gestion dressés par le Receveur Municipal.

Le Conseil déclare que les divers comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Approuvés à l'unanimité ➤ délibération

**III – APPROBATION DES DIVERS COMPTES ADMINISTRATIFS 2008**

• BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent de 46 484,86 €.

Affectation à l'excédent reporté en totalité.

• BUDGET ANNEXE « IMMEUBLE LES CLOSES »

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 fait apparaître un déficit de 176 780,56 €

Déficit reporté sur l'exercice 2009

• BUDGET ANNEXE « URBANISATION LES CLOSES »

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 est égal à ZERO. Opération terminée – Fin de l'activité de cet établissement.

• SERVICE POMPES FUNEBRES

Pas d'opérations en cours d'exercice.

**IV – VOTES DES TAUX D' IMPOSITIONS LOCALES 2009**

Produit fiscal attendu à taux constants : 348 421 €

Sur proposition de son Maire, au constat d'une diminution de la dotation de l'Etat (DGF) de – 3,56 %, le Conseil Municipal décide une augmentation de + 2% des taux de Taxe d'Habitation et Taxe Foncier Bâti. Produit fiscal attendu de 355 502 € permettant l'équilibre du Budget.

Décision du Conseil Municipal en matière de taux.

	2008	2009
TAXE D'HABITATION	7,76	7,93
TAXE FONCIER BÂTI	11,92	12,17
TAXE FONCIER NON BÂTI	41,90	41,90

#### **V – VOTE DES DIVERS BUDGETS 2009**

Sur proposition de son Maire, le Conseil ADOPTE les divers budgets examinés par la Commission des Finances :

- Budget Principal Commune
- Budget Annexe « Immeuble les Closes »
- Budget Service Pompes Funèbres

#### **VI – VALIDATION MARCHÉ DE TRAVAUX AMÉNAGEMENT MAIRIE**

Le Conseil valide la désignation des entreprises pour ce marché de travaux par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 mars 2009.

Montant total du marché : 238 913,48 € H.T. soit 285 740,52 € T.T.C.

➤ délibération

#### **VII – APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE RELATIF AU FCTVA**

La loi des finances rectificative pour 2009 a prévu la mise en place d'un versement anticipé du FCTVA pour les collectivités territoriales en dérogeant au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA. Cette dérogation devient pérenne pour la commune si celle-ci s'engage pour 2009 sur un montant de travaux égal à la moyenne de référence des dépenses réalisées sur les exercices 2004,2005,2006 et 2007 soit 487 621 € + 1 €. Engagement validé par le vote du Budget 2009. Accord du Conseil pour bénéficier de ce versement. Le Maire est autorisé à signer avec Monsieur le Préfet une convention pour l'application de ce dispositif.

➤ délibération

#### **VIII – FIN D' ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS Z.A. MATEMALA et LOTISSEMENT COMMUNAL LE FIGUERAL**

Les opérations de la zone artisanale de Matemala et du lotissement du lotissement Le Figueral sont terminées. Il convient de fermer ces établissements.

Accord du Conseil ➤ délibération

#### **IX – EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES AU BÉNÉFICE DU FUTUR EHPAD DE PUIG TARROUS**

Exonération demandée par la DDASS dans le cadre de la mise au point du dossier CROSMS inhérent à la création de l'EHPAD.

Nouvel effort financier sollicité auprès de la commune. Le Conseil Municipal juge cette demande exorbitante, se cumulant avec la cession foncière gratuite et l'aménagement de l'accès au site sur les seuls deniers de la commune. Il ne suit pas son Maire dans sa volonté d'accorder cette exonération.

La décision est mise au vote. Refus unanime moins 1 voix (celle du Maire).

#### **X – RENOUELEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL CADASTRE**

Le Maire présente le contrat de la société DESCARTES.

Montant annuel : 643,20 €

Pas de problèmes rencontrés. Il propose à l'assemblée de renouveler ce contrat.

Accord du Conseil ➤ délibération

#### **XI – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA VOIE VERTE**

Le Conseil désigne Maryse FRAUDET pour le représenter au sein du comité de pilotage Voie Verte du Pays Pyrénées - Méditerranée.

➤ délibération

## **XII – QUESTIONS DIVERSES**

**1-Défibrillateur**: relancer le Département pour mettre en place un défibrillateur.

**2-Commission Culture**: Raymonde CARRÉRE propose de constituer une commission extra municipale. Elle propose les personnes suivantes :

- M. et Mme PROTAT Alain
- Mme GARRAUD Annie
- Mme SANJUAN Lydie

Accord du Conseil.

### **3- Offre de garde et de loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes :**

Jean-Marc SERVAT propose à l'assemblée l'intéressante étude concernant l'état des lieux de l'offre de garde (pour les enfants de moins de 3 ans) et de loisirs (enfants jusqu'à 17 ans) ainsi qu'une analyse sociodémographique du territoire. A noter un déficit d'accueil pour VILLELONGUE DELS MONTS. Analyse mise à disposition des élus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h58.

**LE MAIRE,**